

Séance du 13 mars 2019

L'an deux mille Dix Neuf, le 13 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation du 07 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

Étaient présents :

Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, GELLY, PALAZE, SANCHEZ, BAURY, CASEROTTO Adjointes au Maire, M VINCENT, Conseiller Délégué, Mmes et MM. DOLLE, FONTANEL, UMINSKI, GIL, BUSQUET, PAUL, LAPORTE, BOZZELLI, BASSET, GAILLARD, FAUBET Conseillers Municipaux.

Absents :

Madame PAILLARES qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame NORMAND qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.
Madame DESPLATS qui a donné pouvoir à Madame DOLLE.
Monsieur PERIN qui a donné pouvoir à Madame LAPORTE.
Monsieur TREGOUET qui a donné pouvoir à Monsieur FAUBET.
Messieurs IDIART, BACH excusés.

Absent non excusé :

Monsieur DEJEAN.

Secrétaire de séance : Madame GIL a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 00 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- 01 – Compte-rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- 02 – Débat d'orientations budgétaires 2019 de la Ville de Nérac
- 03 – Choix de l'obligé pour le conventionnement de la valorisation des primes C.E.E. liées au marché de travaux de rénovation de points lumineux énergivores T.E.P.C.V.
- 04 – Attribution d'un fonds de concours d'investissement au SDEE 47 – Travaux de signalisation lumineuse tricolore : Rénovation du contrôleur de feux tricolores au carrefour Coubertin et Rontin

00 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

01 – COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T. : rapporteur Monsieur le Maire

Par délibération n°3/2016 du Conseil Municipal du 28 janvier 2016, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

Tel est l'objet de ce document :

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Convention d'entente bipartite entre Albret Communauté et la Commune de NERAC relative au lancement par l'EPCI de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU	18/01/19	Albret Communauté	Sans objet	50% du montant HT de l'investissement 650,00 € 50% du montant TTC du fonctionnement 477,65 €
Mission de contrôle technique suite aux travaux SSI dans le cadre de l'extension de la détection incendie du Centre Samazeuilh	24/01/19	APAVE	47 005 AGEN	750,00 €

02 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 DE LA VILLE DE NERAC : rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Délibérante doit dans le respect des dispositions relatives à l'adoption du Budget, examiner les Orientations Budgétaires qui seront honorées dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Ce débat permet à l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et qui traduisent la volonté de réaliser pleinement chaque année les objectifs préalablement fixés.
- d'être informée et de s'exprimer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et constitue un temps important de la vie communale.

Les Orientations Budgétaires 2019 feront l'objet d'un débat et les choix qui sont proposés mobiliseront nos investissements sur plusieurs années.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant les orientations présentées
Considérant le dossier joint et les éléments apportés
aux élus afin d'alimenter leur réflexion
Après en avoir débattu
DECIDE à l'unanimité

- De prendre acte du fait que le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 a eu lieu.
- De transmettre le rapport communiqué aux membres de l'Assemblée Délibérante au contrôle de légalité et au Président d'Albret Communauté conformément aux stipulations de la loi dite NOTRe du 07 Août 2015.

Monsieur le Maire : *Mes chers Collègues, ce débat d'orientations budgétaires est particulier puisqu'il s'agit du dernier de ce mandat commencé en 2014.*

En effet, il est de tradition à Nérac de laisser l'équipe élue au mois de mars présenter ses orientations budgétaires puis de voter son budget. Ce sera donc le cas aussi en 2020 car c'est le seul calendrier respectueux du choix des électeurs.

Le rapport d'orientations budgétaires que nous présentons ce soir se situe dans le droit fil des précédents, tant sur la forme que sur le fond, ce qui permet, d'année en année, de mieux mesurer le travail réalisé.

Il marque le respect du contrat de mandat passé avec les Néracais en 2014, contrat dont vous trouvez un bilan d'étape à la page de la page 41 à la page 49 du rapport.

Le budget 2019 sera aussi particulier en ce sens que pour la première fois, l'eau et l'assainissement ne feront plus l'objet d'un budget annexe chacun puisque cette compétence a été transférée à Eau 47 le 1^{er} janvier dernier.

Il restera malheureusement le budget annexe de Bourdilot, sur lequel je reviendrai en fin d'intervention.

I- Le budget 2019

A quoi va donc servir le budget 2019 ? Au-delà de l'action traditionnelle de la collectivité dans ses différentes missions, quatre thématiques vont nous occuper cette année : le centre-ville, l'habitat, le développement durable et la sécurité.

Je ne reviens pas sur les enjeux de ces quatre thématiques, je l'ai longuement fait lors des vœux aux Néracais le 10 janvier, je me contenterai donc d'en rappeler les principales actions.

1- Le centre-ville

Concernant le centre-ville, le Cours Romas, qui est l'artère commerciale principale du territoire sera rénovée. La zone bleue de stationnement sera revue, dans son périmètre et peut-être dans ses durées de stationnement.

Le plan de signalétique commerciale et touristique sera repensé et déployé.

Le centre Haussmann verra la fin de sa rénovation et la fin de l'installation des services d'Albret Communauté.

Nous bouclerons le plan de financement de la rénovation du centre Samazeuilh.

2- L'habitat

Concernant l'habitat, en plus de la continuation de nos actions qui fonctionnent bien en matière d'aide à la pierre, nous allons structurer le service d'instruction du permis de louer afin qu'il soit opérationnel au 1^{er} janvier 2020. Si en France de plus en plus de villes mettent en place le permis de louer, en Lot-et-Garonne, nous serons les premiers.

A Cariton, les travaux menés par Habitallys vont commencer en fin d'année, avec une participation de la commune.

Enfin nous proposerons probablement au prochain conseil municipal de m'autoriser à vendre à un groupe une parcelle importante de Bourdilot.

3- Le Développement durable

En matière de développement durable, l'action principale consistera à la rénovation de plusieurs centaines de points lumineux dans le cadre du programme TEPCV sur lequel nous avons déjà délibéré plusieurs fois.

Nous continuerons par ailleurs à déployer notre gestion différenciée des espaces dans le cadre du zéro phyto.

Et puis l'étude de remise en production d'électricité du moulin du Pont Vieux sera achevée.

4- La sécurité

Enfin la sécurité. Il y a quelques semaines, une réunion publique s'est tenue sur le sujet à l'Espace d'Albret où plusieurs propositions ont été faites. Elles seront mises en œuvre dès cette année : il s'agit principalement des caméras de lecture de plaques à des points stratégiques de la ville, du dispositif voisins vigilants et du permis de louer que j'ai déjà évoqué.

Je ne rentre pas plus dans le détail des actions 2019, vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance dans le rapport.

II- Les aspects financiers

Ces actions seront mises en œuvre dans le cadre financier que vous connaissez bien :

- La maîtrise de la dette

- *La maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel*
- *La stabilité des taux communaux d'imposition pour la 13^{ème} année consécutive, ce qui est inédit à Nérac.*

1- La Maîtrise de la dette

Comme prévu nous emprunterons cette année 500 000 €. Lors de ce mandat, comme nous l'avions prévu en 2014, nous aurons emprunté 2 500 000 €. Le stock d'emprunt était de 7 547 000 € en 2014, il ne sera plus que de 6 255 000 € en 2020, ce qui veut dire que nous aurons désendetté la commune de 1 300 000 € sur ce mandat. C'est très exactement conforme à ce que nous avons annoncé.

2- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel

Les charges courantes de fonctionnement (chapitres 60, 61 et 62) s'élèveront à 1 869 000 € contre 2 114 000 € en 2014 alors que le périmètre du service public n'a pas évolué à la baisse.

Concernant les dépenses de personnel, nous inscrivons la même somme que depuis 2014. Pour faire écho à un débat que nous avons eu avec l'opposition l'an dernier par presse interposée, je vous invite à lire le tableau page 52 qui montre que nous n'avons plus que 98,62 équivalents temps pleins, ce qui est un effectif historiquement bas. Cet effectif tient compte du départ de plusieurs agents du service de l'eau à Eau 47. Mais si nous regardons l'effectif au 31 décembre 2018, soit avant transfert de ces personnels, nous étions à 106 agents, c'est-à-dire très exactement le nombre d'agents en 2008 quand nous avons été élus pour la première fois, alors que depuis le périmètre du service public s'est agrandi : piscine couverte, ALPS dans les écoles, espaces verts supplémentaires, mise en place d'un Agenda 21, déploiement du zéro phyto, etc.

Je tiens à cette occasion à saluer le travail et la capacité d'adaptation des agents de la commune. En effet, notre organisation aura connu de nombreux changements en 10 ans, afin d'adapter en permanence le service public tout en tenant compte du contexte qui nous est imposé.

Voilà pour les principaux indicateurs. D'autres sont intéressants à observer : nous avons eu raison d'être prudents sur l'inscription des recettes de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, puisque sur les 215 000 € notifiés nous n'en avons perçu que 89 000 €.

Autre indicateur intéressant, celui des droits de mutation. En 2017 nous avons perçu 196 000 €, alors qu'en 2018 nous percevons 328 000 € ce qui traduit une vraie reprise des ventes immobilières sur la commune.

Je crois donc que nous pouvons dire que le budget principal est tenu et qu'il dégage des résultats intéressants. Après une année 2016 difficile du fait du versement de 300 000 € sur le budget Bourdilot et 82 000 € pour le PPRT Sobegal, 2017 et 2018 ont dégagé un bel autofinancement brut qui se confirme en 2019, à hauteur prévisionnelle de 1 204 000 €.

III- Le budget Bourdilot

Si nous n'avions que le budget principal, nous serions des élus heureux. Mais nous avons malheureusement le budget annexe du Bourdilot, hérité de l'ancienne municipalité dans des conditions discutables sur bien des points. Ce budget pèse lourdement.

Lourdement d'un point de vue budgétaire car dans le cadre de « l'endiguement » de son déficit, nous versons depuis 2016, tous les ans, 147 000 € du budget principal sur ce budget annexe.

Mais plus lourdement encore sur notre trésorerie. Car si dans les collectivités les budgets sont séparés, la trésorerie est commune à tous les budgets. Et dans ce domaine, le budget Bourdilot est mortifère. Depuis 10 ans, et dans l'attente d'une vente hypothétique des terrains, son déficit est porté par une ligne de trésorerie tirée en permanence, ce qui n'est pas orthodoxe.

Je l'ai évoqué lors de la dernière commission des finances : nous proposerons lors du prochain conseil municipal un plan d'apurement d'ici 2025 de ce budget annexe, plan d'apurement qui aura l'avantage de maintenir les capacités d'action et d'investissement de la commune lors du prochain mandat. Je souhaite faire valider le principe et le contenu de ce plan d'apurement par les services de l'Etat. Je rencontrerai donc très prochainement Madame la Préfète.

Nous aurons comme vous le voyez l'occasion de reparler de ce budget très bientôt.

Voilà les grandes orientations pour l'année 2019. Elles sont sérieuses et respectueuses des engagements pris devant les Néracais. Le débat est ouvert.

Monsieur FAUBET : *Votre approche est très généraliste et nous allons aussi nous en tenir à des analyses générales du fait des documents en notre possession.*

Vous évoquez le gel de la fiscalité, la baisse des dépenses de fonctionnement et la maîtrise des frais de personnel. Dans un contexte de baisse des dotations comment allez-vous résoudre l'équation complexe de maintien du niveau de service public ? Et quels sont les leviers à votre disposition en la matière ?

Monsieur le Maire : *La loi de finance prévoit une hausse de l'assiette fiscale de 2,2% en 2019, ce qui constitue un premier levier non négligeable.*

En ce qui concerne le personnel, la situation est tendue mais les évolutions de l'organisation, certes nombreuses, nous permettent aujourd'hui de tenir l'objectif d'achever le projet de mandat que nous avons souhaité contractualiser avec les Néracais.

Nous travaillons sur des prospectives nouvelles et envisageons une capacité d'emprunt de 3 000 000 € sur le mandat prochain, si de nouvelles baisses de dotations ne nous sont pas imposées.

Nos diverses réserves foncières peuvent constituer un effet d'aubaine par ailleurs afin de contribuer à de nouveaux investissements.

Nous parvenons à maintenir le niveau de service public, dont nous avons élargi le périmètre et nous avons intégré les contraintes imposées par l'État.

Les investissements entrepris en matière d'économies d'énergie sont un levier aussi non négligeable.

Les résultats sont là sur le budget principal. Notre souci est de porter aujourd'hui un plan d'apurement du budget du Bourdilot. Ce plan peut être envisagé du fait des bons résultats obtenus de notre gestion sur le budget principal.

Monsieur FAUBET : *En ce qui concerne le Bourdilot ne surévaluez-vous pas les résultats obtenus de votre engagement n°41 – Viabiliser et commercialiser des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété ?*

Monsieur le Maire : *Non, cet engagement est parfaitement tenu et réalisé dans la mesure où les terrains sont effectivement viabilisés, certains vendus, les constructions étant en cours, d'autres en cours de négociation.*

Monsieur FAUBET : *En ce qui concerne la dette, après avoir consulté le site gouvernemental, il semble que depuis 2014, votre gestion ne soit pas aussi respectueuse, au regard des communes de la strate, de certains équilibres si nous reprenons l'évolution des ratios de structures.*

Monsieur le Maire : *Bien évidemment, lorsque que vous baissez les charges de fonctionnement, de façon mécanique le poids relatif de la dette se voit augmenter, même si par ailleurs en valeur absolue, elle baisse aussi, ce que vous ne contestez pas.*

Monsieur FAUBET : *A quoi sera affecté le virement de 1 500 000 € de la section de fonctionnement ?*

Monsieur le Maire : *Il s'agit de l'autofinancement brut. Après règlement du capital de la dette, l'autofinancement net, soit le solde, sera consacré aux investissements nouveaux qui sont recensés pour l'essentiel page 57.*

Monsieur FAUBET : *Il semble que votre intention d'implanter des caméras de lecture de plaque soit contrariée par des problèmes techniques ?*

Monsieur le Maire : *Je n'en ai pas connaissance. Le projet demeure inchangé. Les services font chiffrer divers dispositifs reposant sur des options techniques différentes.*

Monsieur BASSET : *Quel est le bilan de l'utilisation des bornes de recharge pour les véhicules ?*

Monsieur le Maire : *Je n'ai pas ce type d'information. Nous solliciterons le SDEE 47 sur le sujet.*

Monsieur VINCENT : *Les chiffres devraient évoluer favorablement maintenant car il y a depuis quelques mois une harmonisation des dispositifs d'utilisation sur l'ensemble de la région et même de la région voisine.*

Monsieur FAUBET : *Les dispositions du bail avec Albret Communauté pour la mise à disposition du Centre Haussmann sont-elles toujours les mêmes ? Le cadeau est-il maintenu ?*

Monsieur le Maire : *La délibération présentée est exécutoire. Les travaux 2019 concernant l'aile Est intègrent la future salle Paul Charles qui sera à la disposition de la commune.*

Le cadeau, à supposer qu'il en soit un, est aussi offert aux Néracais qui utilisent les services intercommunaux sans générer de charges nouvelles.

Monsieur FAUBET : Quel est l'impact sur les fonds propres des transferts des services de l'eau et de l'assainissement ?

Monsieur le Maire : Le transfert dans la continuité du service a été réalisé. Des discussions avec Eau 47 sont prévues très prochainement pour articuler la partie financière de manière définitive. Il n'y a pas de surprise à attendre, nous sommes dans les ajustements.

Monsieur GAILLARD : Je confirme mon incompréhension en ce qui concerne l'accord passé avec Albret Communauté sur le bail Haussmann, qui est défavorable à la commune.

Monsieur le Maire : Je conteste à nouveau le fait que cet accord soit défavorable à la commune qui reste propriétaire au terme du bail emphytéotique ; le contribuable Néracais bénéficie aussi des services d'Albret Communauté.

Monsieur SANCHEZ : Précise que transférer des charges à Albret Communauté, c'est à dire un loyer plus conséquent, pèserait aussi sur la contribution des Néracais qui financent largement Albret Communauté.

Monsieur le Maire : Les travaux étaient planifiés et auraient été réalisés dans tous les cas.

Monsieur GAILLARD : Un loyer aurait baissé la charge de ces travaux pour la commune.

Monsieur le Maire : Mais aurait augmenté la charge pesant sur l'intercommunalité.

Monsieur FAUBET : L'assiette n'est pas la même dans ce cadre.

Monsieur le Maire : Effectivement, mais les enjeux liés à la relation ville-centre / intercommunalité sont ailleurs et dépassent de beaucoup le sujet du siège. Nous avons beaucoup de mutualisations intelligentes à inventer entre la ville-centre que nous sommes et Albret Communauté.

Monsieur FAUBET : Les permanences qui se déroulaient au Centre Haussmann sont où à présent ?

Monsieur le Maire : Elles ont été relocalisées sur l'ancien local de Police Municipale, à proximité immédiate.

03 – CHOIX DE L'OBLIGE POUR LA VALORISATION DES PRIMES C.E.E. LIEES AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE POINTS LUMINEUX ENERGIVORES – T.E.P.C.V. : rapporteur Monsieur VINCENT – Action n°36

Comme indiqué précédemment, la collectivité a, dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » décidé de procéder au remplacement (ou *relamping*) de nombreux luminaires d'E.P.U.

Les vendeurs d'énergie, obligés par les pouvoirs publics de réaliser des économies, doivent financer les économies d'énergie réalisées par, entre autres, les collectivités, comme celles qui découleront du marché de rénovation de l'éclairage public. Ces certificats d'économies d'énergie, ou c.e.e. peuvent alors être cédés à titre onéreux à des sociétés, délégataires des obligés.

A ce stade, il convenait de trouver le partenaire le plus avantageux pour la commercialisation des c.e.e.

Une consultation a donc été lancée auprès de trois sociétés présentes dans le secteur, avec une date limite de réception des réponses chiffrées fixée au 1er mars 2019, à savoir :

- ALVEA (GROUPE TOTAL)
- CERTINERGY
- GEO PLC (GROUPE GEO FRANCE FINANCE)

La commission spécifique aux M.A.P.A. qui s'est tenue le 04 mars 2019, a considéré que les questions posées méritaient d'être complétées. Un nouveau et dernier délai a donc été fixé, expirant cette fois au 06 mars 2019.

La commission M.A.P.A a été en mesure de choisir la société ALVEA comme obligé convenant, le mieux possible, aux besoins de la Collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Considérant l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- D'accepter la proposition de valorisation des primes c.e.e. liées au marché de rénovation des points lumineux énergivores avec la société ALVEA après mises au point successives.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les diverses pièces à cet effet, avec la société ALVEA, selon les conditions exposées au fil de la consultation, et les réponses, notamment financières, apportées à l'occasion des mises au point.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches utiles à bénéficier des primes cee.

Monsieur FAUBET : La totalité du parc sera rénové ?

Monsieur le Maire : 1459 points, soit la quasi-totalité.

04 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT AU SDEE 47 – TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE : RENOVATION DU CONTROLEUR DE FEUX TRICOLEURES AU CARREFOUR COUBERTIN ET RONTIN – Annule et remplace la délibération n°36/2018 du 20 décembre 2018 : rapporteur Monsieur DUFAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune a transféré au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), la compétence Signalisation Lumineuse Tricolore.

En contrepartie de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des installations de signalisation lumineuse tricolore par le Sdee 47, la commune lui verse des contributions distinctes pour :

- l'exploitation et la maintenance des installations,
- la consommation d'énergie,
- chaque opération d'investissement (réalisée selon l'expression préalable de ses besoins et de son accord par la commune).

Or, ces contributions doivent être imputées par la commune en section de fonctionnement, même pour les opérations de travaux.

Le Sdee 47 propose désormais aux communes la possibilité pour elles de financer les opérations d'investissement par fonds de concours, selon les modalités prévues à l'article L5212-26 du CGCT, sous réserve que le montant du fonds de concours soit égal au montant de la contribution normalement due au Sdee 47 dans le cadre chaque l'opération (celle-ci ne sera pas appelée auprès de la commune).

La contribution de la commune, fixée par délibération du Comité Syndical du Sdee 47, s'élève à ce jour à 75 % du montant HT total des travaux de signalisation lumineuse tricolore.

La commune souhaite que le Sdee 47 réalise des travaux de signalisation lumineuse tricolore, à savoir la rénovation du contrôleur de feux tricolores au carrefour Coubertin et Rontin.

Le financement prévisionnel des travaux, dont le montant est estimé à 5 952,85 euros HT soit 7 143,42 € TTC, est le suivant:

- Contribution de la commune : 3 214,64 euros.
- Prise en charge par le Sdee 47 : 3 928,78 euros (solde de l'opération).

Monsieur le Maire propose que la commune verse au Sdee 47 un fonds de concours de 75% du montant réel HT des travaux, dans la limite de 3 214,64 euros, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage pour la commune d'être directement imputé en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le versement d'un fonds de concours au Sdee 47 dans le cadre de la réalisation des travaux signalisation lumineuse tricolore, à savoir la rénovation du contrôleur de feux tricolores au carrefour Coubertin et Rontin, à hauteur de 75% du montant HT réel des travaux et plafonné à 3 214,64 euros.
- De préciser que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndical du Sdee 47.
- De préciser que dans ce cas exclusivement, la contribution correspondante due au Sdee 47 au titre de cette opération sera nulle, et que le Sdee 47 ne percevra pas de subvention dans le cadre de l'opération.
- De donner mandat à Madame / Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire.
- De préciser que cette délibération annule et remplace la délibération n°96/2018 du 20 décembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FAUBET : *Que pouvez-vous nous dire sur les voitures incendiées Cours Romas ?*

Monsieur le Maire : *Selon la gendarmerie, et comme annoncé par le propriétaire lui-même, la cause est accidentelle. J'étais sur place à 4h30 dans le cadre de mon astreinte pour une urgence, soit 1h avant les faits et il n'y avait rien à signaler cette nuit-là. En effet j'ai fait un tour en ville en voiture et tout était parfaitement calme.*

Monsieur FAUBET : *Je souhaite revenir sur vos propos tenus dans le billet de campagne n°1 concernant la proposition de l'opposition de créer un service de navette gratuite. Votre approche réductrice consistant à ridiculiser cette proposition est déconnectée de la problématique de mobilité que connaissent, notamment, les personnes âgées qui doivent faire leurs courses.*

Madame PALAZE : *Il existe une navette qui répond parfaitement à ce besoin aujourd'hui et réalise un transport en « porte à porte » les mardis et les samedis. Ce service fonctionne très bien.*

Monsieur le Maire : *Le principe d'un service régulier tel que vous l'avez pensé m'a semblé irréalisable. Je pouvais penser quant à moi, à tort, que vous connaissiez, en tant qu'élu, le service existant.*

Monsieur FAUBET : *Vu l'état du centre-ville et sa désertification commerciale, il faudra un jour penser aux personnes qui devront consommer uniquement dans les zones périphériques.*

Monsieur le Maire : *Je ne partage pas du tout votre sentiment sur les enjeux de centre-ville. La campagne électorale sera l'occasion pour chacun d'avancer ses propositions sur le sujet.*

Monsieur FAUBET : *Le constat est facile à poser au regard de la fermeture récente de l'enseigne Vival.*

Monsieur le Maire : *Nous suivons cette situation. Les demandes existent mais nous ne pouvons-nous inclure dans des relations privées entre bailleur et locataire. Je connais particulièrement bien la question du Vival.*

Monsieur FAUBET : *D'autres locaux vides existent.*

Monsieur le Maire : *Pas au même endroit, pas équipés, pas de même surface. La question du maintien de l'attractivité du centre-ville est essentielle et nous y travaillons.*

Monsieur FAUBET : *Et la problématique des véhicules qui stationnent toute la journée ? Faudra-t-il que nous prenions des photos sur le sujet ?*

Monsieur le Maire : *A vous de juger de l'intérêt de cette option. Nous devons revoir le périmètre et la durée de la zone bleue et articuler les besoins du commerce, des consommateurs, des habitants du centre et des services. Vous aurez tout loisir de développer ce thème durant la campagne.*

Monsieur FAUBET : *Comment allez-vous gérer les véhicules liées à l'arrivée des services d'Albret Communauté en ville.*

Monsieur le Maire : *26 agents sont relocalisés, dont 6 Néracais qui viennent à vélo ou à pied et 6 Lavardacais qui covoiturent. Parmi les autres, certains bénéficient de véhicules électriques stationnés à Samazeuilh. Le solde est marginal et les parkings du Foirail, du quai Lusignan et de la Garenne ne sont pas inaccessibles.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance

Le Maire